

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION
ARRÊTÉS

24-F-406

24-A-0309	Régie de recettes et d'avances des Pres du Hem - Nomination d'un mandataire saisonnier 2024
24-A-0310	Régie de recettes et d'avances du Musée de Plein Air - Nomination d'un mandataire permanent
24-A-0311	Régie de recettes et d'avances Mosaïc / Relais Nature du Parc de la Deûle - Nomination d'un mandataire saisonnier 2024
24-A-0317	SAINGHIN EN MELANTOIS -Rue de Lille - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0318	QUESNOY SUR DEULE -Chemin de l'Amidonnerie - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0319	QUESNOY SUR DEULE -Rue de Comines - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0320	FACHES THUMESNIL – TEMPLEMARS – WATTIGNIES -Chemin des Morts - Chemin du Moulin - Chemin des Périssetaux - RM145 - Règlementation permanente de la circulation hors agglomération
24-A-0321	FACHES THUMESNIL - Rue de Wattignies - RM145 - Chemin des Périssetaux - Règlementation permanente de la circulation hors agglomération
24-A-0322	TEMPLEMARS - Chemin du Moulin - RM145 - Règlementation permanente de la circulation hors agglomération
24-DD-0485	WATTRELOS - Rues Bourdaloue et Maxence Van Der Meersch - Déclassement d'emprises

24-DD-0488	Travaux de voirie métropolitains (32 lots) - Avenants sans incidence financière - Avenants n° 1- Conclusion
24-DD-0493	LILLE -Conception-réalisation d'une vélostation - Etude d'aménagement de la place Valladolid - Demande de permis de construire - Autorisation de signature
24-DD-0497	Stratégie d'accueil pour les entreprises et volet Aménagement Économique du PSTET - Marché public - Avenant n°1 - Conclusion
24-DD-0498	Mise en oeuvre du Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET) - Marché public - Avenant n°1 - Conclusion
24-DD-0499	Animation des instances et groupes de réflexions du PSTET - Marché public - Avenant n°1 - Conclusion

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.